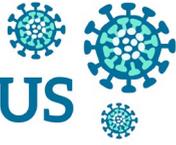


28 mai 2020



CORONAVIRUS Covid-19

INFO PRESSE

POINT DE SITUATION SANITAIRE INTERMÉDIAIRE

Une personne rapatriée de Métropole a été testée mardi 27 mai, à l'issue de la quatorzaine qu'elle a effectuée dans un hôtel réquisitionné. Son test ainsi, qu'une analyse sérologique, ont révélé des cicatrices biologiques d'une infection ancienne datant de plus d'un mois. Comme le prévoit le protocole sanitaire de la DASS (direction des Affaires sanitaires et sociales), cette personne, non contagieuse, a été transférée à l'unité Covid-19 du CHT jusqu'à ce que les deux tests, réalisés à 48 heures d'intervalle, soit clairement négatifs.

STRATÉGIE SANITAIRE

Soucieux d'anticiper une possible entrée du virus Covid-19 sur le territoire, le gouvernement déploie actuellement différents outils afin d'améliorer la circulation des messages de prévention et d'augmenter la capacité de détection et de dépistage des cas et d'isolement des cas contact.

D'ores et déjà, Valentine Eurisouké, en charge de la santé, Jean-Pierre Djaïwé, en charge de la jeunesse, et Didier Poidyalwane, en charge des affaires coutumières, ont entamé une tournée des différentes collectivités pour mettre en place ces dispositifs qui consiste à :

- utiliser les réseaux communautaires pour relayer les messages de prévention en désignant un référent Covid-19 par communauté,
- mettre en place des points relais diagnostics dans tous les centres médicaux sociaux des provinces (prévention et orientation, voire prélèvements),
- s'appuyer sur les médecins de ville et les infirmiers pour diffuser les messages de prévention et réaliser directement des prélèvements,
- implanter en province Nord un second centre d'analyse, en plus de celui déjà existant au Médipôle,
- préparer les laboratoires d'analyse privés qui pourraient également venir en soutien en cas de besoin,
- mettre en place avec les communes et les autorités coutumières des lieux d'accueil éventuels des cas contact.

*** Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur gouv.nc et covid19.nc ***

Cela ne signifie pas que la Nouvelle-Calédonie va lever la suspension des vols internationaux réguliers. Le sas sanitaire mis en place à l'entrée en Nouvelle-Calédonie est maintenu, afin de préserver le pays de l'introduction du virus sur le territoire.

RAPATRIEMENT DES RÉSIDENTS EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Les vols de fret et de rapatriement sont maintenus, au moins jusqu'au 31 juillet.

Sur les 2 283 résidents calédoniens qui se sont signalés avant le 14 avril, il reste encore 182 personnes qui embarqueront sur les prochains vols.

Depuis le 14 avril, et l'annonce du président de la République de ne pas rouvrir les universités, 1 408 nouvelles personnes ont souhaité se faire recenser, pour moitié des étudiants. Ce chiffre est en constante évolution.

Dès lors que tous les rapatriés seront revenus, selon les critères édictés par le gouvernement, les conditions de prise en charge de la quatorzaine dans les hôtels pourraient évoluer. Différentes propositions seront examinées par les membres du gouvernement semaine du 1^{er} juin.

L'ensemble du dispositif de rapatriement en Nouvelle-Calédonie représente environ 1,5 milliard de francs par mois (réquisition d'Aircalin, hôtels, frais de restauration, de nettoyage, transport sanitaire, etc.). On estime à 2,4 milliards de francs le budget déjà engagé.

MESURES ÉCONOMIQUES

Au 27 mai, 2 500 entreprises ont formulé la demande d'éligibilité de leurs salariés au dispositif de chômage partiel. 2 087 salariés ont déjà pu bénéficier de cette allocation spécifique, soit le quart des dossiers restant à traiter à ce jour.

316 demandes de report de charges fiscales ont été formulées. Ce chiffre est amené à évoluer avec l'échéance fiscale du 31 mai.

Les demandes de report des cotisations sociales ont entraîné une baisse de 14 % des entrées de ces contributions.

Un plan de soutien aux entreprises durablement impactées par la crise sera examiné par les membres du gouvernement dès la semaine du 1^{er} juin pour envisager de nouvelles mesures spécifiques.